

Un évènement CCI Saint-Martin Vidéo conférence Dispositifs de Sécurité pour les commerçants de Saint-Martin

30 novembre 2020



Informez-vous sur les
**Dispositifs de sécurité pour les
commerçants de Saint-Martin**

03 Décembre 2020 — 10h00



Le 3 Décembre 2020 à 10h00, la CCI Saint-Martin organise une vidéo conférence en partenariat avec la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Martin. Diffusée en direct sur sa page Facebook ce sera l'occasion de représenter le dispositif lancé en 2018 et aussi de présenter le nouveau référent sûreté du territoire et ses missions.

Le dispositif Vigicommerce repose sur le principe de la diffusion rapide de l'alerte afin d'éviter toute répétition des faits. Il permet à la gendarmerie d'envoyer des messages d'alerte en temps réel aux commerçants lorsque des actes délictueux sont constatés dans une rue ou un quartier.

Le service fonctionne 24h/24 et 7j/7. L'adhésion au dispositif est gratuite. Les commerçants, artisans, cafés, hôtels et restaurants inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés doivent solliciter leur inscription au dispositif auprès de la CCISM via le site internet <https://www.ccism.fr/dispositif-vigicommerce>

Afin d'accompagner et conseiller les entreprises, le référent sûreté du territoire effectue gratuitement des consultations au sein des commerces et entreprises qui en font la demande. Pour chaque établissement, ces rendez-vous in situ permettent de dresser un bilan sûreté des locaux, des dispositifs d'alarme et de protection des murs et des personnes. À la suite de cette sensibilisation, des préconisations au cas par cas sont établies.

Pour une consultation ou un diagnostic sûreté, remplissez le formulaire de demande à l'adresse suivante : <https://www.ccism.fr/consultation-surete>.

Pour plus d'informations concernant ces dispositifs contacter le service communication à communication@ccism.com